

M. PERLEY : On fabrique aussi de l'alcool éthylique au Canada. Pourquoi ne pas mettre les deux produits sur le même pied ? Si les fabricants peuvent nous fournir ces produits à des prix raisonnables, ils doivent être également protégés.

L'hon. M. FIELDING : L'alcool méthylique ou l'alcool de bois sert uniquement à la dénaturation, tandis que l'alcool éthylique sert à une foule d'usages (quelques-uns en boivent) et s'il est admis en franchise, personne n'en souffrira ; il en résultera simplement qu'une nouvelle industrie qui sera peut-être créée pourra utiliser ce produit. D'un autre côté, admettre l'alcool de bois en franchise équivaldrait à vouloir créer une nouvelle industrie, et en même temps lui fermer tout débouché.

M. PERLEY : Je tiens à déclarer que dans mes remarques d'hier et d'aujourd'hui, il n'y a aucun parti pris, ni contre les fabricants d'alcool de bois, ni contre les fabricants d'alcool ordinaire. Ils exercent tous leurs industries pour le bien du pays. Mais je dis que l'alcool, lui-même, devrait être fabriqué dans le pays, si la chose peut se faire à des prix raisonnables. Comme le dit le ministre, c'est une industrie nouvelle, qui ne nuirait en rien à la consommation ordinaire de l'alcool. D'après ce que je sais, l'alcool de bois sert à d'autres usages aux Etats-Unis et il n'y a pas de doute qu'au Canada on trouvera d'autres moyens de l'utiliser.

M. SPROULE : Actuellement on s'en sert au Canada pour une douzaine d'usages différents.

L'hon. M. FIELDING : Pas en quantité appréciable me dit-on. Pourquoi s'en sert-on autrement que pour dénaturer ?

M. SPROULE : Comme combustible, pour dissoudre les gommés et les médicaments, et aussi, je crois, dans la fabrication de certains vernis.

L'hon. M. FIELDING : Cet alcool méthylique n'est-il pas simplement l'alcool dénaturé que nous fabriquons ? Ce n'est pas l'alcool de bois lui-même, mais l'alcool éthylique traité au moyen d'un produit dénaturant que nous appelons ici l'alcool méthylique.

M. MILLER : Il se fabrique annuellement aux Etats-Unis 10,000,000 de gallons d'alcool de bois, et une faible partie seulement sert à la dénaturation ; le reste est employé dans différentes industries.

L'hon. M. FIELDING : Au Canada, il est surtout employé pour la dénaturation.

L'hon. M. TEMPLEMAN : La plus grande partie de l'alcool de bois au Canada est consommée par les industriels.

L'hon. M. FIELDING : Ne l'emploient-ils pas comme alcool méthylique ?

L'hon. M. TEMPLEMAN : On consomme plus d'alcool de bois que d'alcool méthylique et ce qui alarme tant les fabricants d'alcool de bois, c'est que si nous réussissons à abaisser le prix de l'alcool méthylique, il remplacera l'alcool de bois et cette industrie sera ruinée. Voilà l'obstacle auquel nous nous heurtons en voulant produire l'alcool méthylique à bas prix.

L'hon. M. FOSTER : Quelle est la différence entre les deux ?

L'hon. M. TEMPLEMAN : L'alcool méthylique est un alcool de grain, mélangé à une certaine quantité d'alcool de bois.

On obtient la dénaturation à peu près complète de l'alcool de grain en y ajoutant de l'alcool méthylique ou de l'esprit de bois dans une certaine proportion. Pendant longtemps, au Canada, on a ajouté 25 p. 100 d'esprit de bois pour obtenir l'alcool dénaturé de la qualité dite n° 1, tandis que pour la qualité dite n° 2, on employait l'esprit de bois et l'alcool de grain en égale proportion. Ces proportions sont très fortes, et l'esprit de bois coûtant plus cher que l'alcool méthylique, il s'en est suivi qu'au Canada le prix de l'alcool dénaturé est resté très élevé depuis nombre d'années.

A l'heure qu'il est, nous sommes tenus par contrat de payer l'esprit de bois \$1.29 le gallon, bien que les pharmaciens le paient la moitié moins cher et qu'il se vende 35 cents le gallon aux Etats-Unis. Nos traités avec les fabricants d'esprit de bois ont encore une année à rester en vigueur ; force nous sera donc de payer ce prix-là tout l'esprit de bois dont nous aurons besoin pendant l'année qui va s'écouler, mais au lieu de faire entrer 25 ou 50 p. 100 de cet alcool dans la dénaturation, nous n'en faisons plus entrer que 10 p. 100, ce qui réduit sensiblement le prix de revient de l'alcool méthylique. Nous comptons pouvoir fournir au public de l'alcool méthylique ou dénaturé qui se vendra moins cher qu'à présent.

Ce que je tenais surtout à faire observer, c'est que, en réalité, nos manufactures consomment des centaines de milliers de gallons d'esprit de bois fabriqué au Canada. A venir jusqu'au 1er janvier de cette année, il ne s'est jamais employé autre chose que de l'esprit de bois dans les fabriques américaines, et jamais, avant cette date, on n'a entendu dire que l'on ait sorti de l'alcool de grain des entrepôts pour le dénaturer. Aux Etats-Unis, l'industrie consomme 10,000,000 de gallons d'esprit de bois. Les manufactures canadiennes consomment plus d'esprit de bois que d'alcool méthylique ; mais l'alcool dénaturé étant d'un emploi plus avantageux dans les arts et les sciences, nous comptons qu'il supplantera complètement l'esprit de bois dont on se sert aujourd'hui.

Ce qu'il faut au public—et c'est aussi le but que le ministère cherche à atteindre graduellement—c'est l'abaissement du coût de l'alcool dénaturé, et c'est pour répondre